



Commune d'HABARCO

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre, à 19h, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 17/11/2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Florent ACTHERGAL.

Absents excusés :

CHABE Pierre ayant donné procuration à Pierre HENRY

CHABE Christine ayant donné procuration à Paul DAVANNE

POUDROUX Laurent ayant donné procuration à Gilles VASSEUR

Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 21 novembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communal est réuni pour délibérer uniquement en faveur de l'intérêt général. Un sujet délicat va être abordé ce soir et que si quelconque débordement devait avoir lieu durant la séance, le procureur et le Préfet en seraient informés conformément à la législation.

1° DELIBERATIONS :

- **Projet des zones d'accélération des énergies renouvelables.**

Monsieur le Maire présente le bilan de cette concertation :

- Deux observations ont été inscrites sur le registre,
- Aucune contribution n'a été reçue en dehors dudit registre (mail, courriers,...)

Monsieur le Maire propose, à l'issue de la concertation publique, que les ZAEnR identifiées dans la délibération du 18 octobre 2023 soient validées

Après échanges, le Conseil Municipal unanime :

- approuve le bilan de la concertation et les suites données à cette concertation,
- arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées le 18 octobre.
- précise que la présente délibération sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en vue du débat communautaire.

➤ **Adhésion de la commune d'Hannescamps au Syndicat Gy-Scarpe**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 21 mars 2023 acceptant l'adhésion de la commune d'Hannescamps à compter du 1er janvier 2024.

Le Maire donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter cette adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Hannescamps au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1er janvier 2024.

➤ **Elagage des saules rue du Paradis**

Monsieur le Maire explique que suite à la tempête d'octobre les arbres de la rue du Paradis nécessitent un élagage important afin de ne pas perturber les lignes électriques.

Deux sociétés ont répondu à une demande de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Opte pour confier les travaux à l'entreprise ElagArtois

➤ **Maintien ou retrait du poste du troisième adjoint dans ses fonctions**

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait de délégations à Monsieur Laurent DUHAMEL, adjoint au Maire ; et de décider du maintien ou non des fonctions de Monsieur Laurent DUHAMEL, adjoint au Maire.

Monsieur le Maire indique également qu'il ne souhaite pas que le poste de 3^{ème} adjoint soit pourvu.

Après en avoir délibéré à bulletins secrets,

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du retrait des délégations de Monsieur Laurent DUHAMEL, adjoint au Maire,
- DECIDE de faire cesser les fonctions de Monsieur Laurent DUHAMEL en tant qu'adjoint au Maire avec 9 votes pour le retrait et 6 votes pour le maintien.
- DECIDE de réduire le nombre de poste d'adjoint à deux au lieu de trois.

➤ **Reconduite des dossiers de subventions pour le bâtiment périscolaire**

Pour rappel des subventions ont été demandées dans le cadre de la DSIL et de la DETR pour les travaux de la salle périscolaire

Les travaux n'étant pas aboutis, il convient de prolonger les demandes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve la reconduite des dossiers, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Deux points de délibération sont ajoutés après approbation par le conseil municipal

➤ Travaux de borduration et trottoirs : demande de subvention MMU et amende de police

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services du Conseil Départemental une subvention au titre du M.M.U et amende de police pour les travaux cités en objet.

Monsieur le Maire a sollicité les services du Conseil Départemental pour déposer les deux demandes pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver ces deux demandes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

➤ Mise en place de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* ».

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.

Le montant de la prime est forfaitaire et réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, adopte unanimement le principe et les montants de la « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* » tels qu'exposés.

II° INFORMATIONS

- Point de l'arrêté de mise en sécurité au 2 rue du Four

L'avancée des travaux est en bonne voie. Une fois terminés, il sera demandé à un cabinet indépendant de s'engager sur la conformité des travaux réalisés au regard du constat de l'expert.

- Point sur les subventions aux associations

L'ARPIG, le CS Habarcq et l'école ont fourni les documents nécessaires au versement de leur subvention qui pourra avoir lieu courant du mois.

Pour l'Idéale, le versement pourrait avoir lieu après versement des dernières pièces comptables réclamés dans l'audit financier.

- **Parcours du cœur 2024**

Il est proposé de reconduire l'opération à la date du 14 avril 2024. L'accent pourrait être mis sur les gestes de premiers secours.

- **Village en scène 2024**

Dans l'impossibilité de reconduire l'animation aux journées du patrimoine, il est proposé la date du 14 juillet pour cette animation.

Cette animation est portée par la commune.

- **Trail**

La date du trail pourrait avoir lieu en octobre afin de s'inscrire dans Octobre Rose et soulagerait l'organisation de la ducasse pour le dimanche matin. Proposition à revoir en fonction des agendas sportifs.

Monsieur le Maire rappelle que tous les bénévoles sont les bienvenus pour faire vivre les manifestations Habarcquoises tout au long de l'année.

La séance est levée à 21h15

*Le secrétaire de séance
Pierre HENRY*



*Le Maire
Nicolas CAPRON*

